



*Votre partenaire spécialisé en gestion
du personnel en France et à l'étranger*

En 2008, 61,5% des contrôles URSSAF ont débouché sur un redressement

Plus de 102.000 entreprises ont été contrôlées par les URSSAF en 2008, selon le dernier bilan de l'ACOSS. Sur les 902 millions d'euros de redressements notifiés, 318 millions ont été restitués aux entreprises. Une proportion qui s'accroît : 35,5% des sommes redressées ont, en 2008, donné lieu à remboursement, contre 18,7% en 2006 ; 31,8% des entreprises, une sur trois, en ont bénéficié. Le signe, selon Bercy, d'une « complexité excessive de la législation du financement de la Sécurité Sociale », en lien avec l'instabilité réglementaire des exonérations Fillon, notamment.

L'alourdissement des procédures de vérification et la mise en place en 2008 de l'interlocuteur unique pour les grandes entreprises ont eu pour conséquence une baisse du taux des contrôles d'assiette et une baisse des montants redressés en valeur absolue.

De manière concomitante, le taux de redressement continue de progresser et représente 61,5% des contrôles.

Les principaux motifs de redressements sont les suivants :

- Les mesures dérogatoires pour l'emploi (réduction Fillon) ont engendré 37,9% des redressements.
- Les rémunérations non déclarées sont à l'origine de 34,6% des notifications.
- Enfin, la lutte contre le travail dissimulé a rapporté 108 millions d'Euros à la Sécu. Les contrôles aléatoires réalisés en 2008 dans les hôtels-cafés-restaurants ainsi que dans les commerces de détail alimentaires ont montré qu'un salarié sur dix et une entreprise sur trois étaient en infraction.

Source : Liaisons Sociales Magazine / novembre 2009 - ACOSS